



Mairie du Haillan
Département de la Gironde

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE – SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Date de la convocation : le 23 juin 2022

PRESENTS :

Mesdames, messieurs : Andréa KISS, Eric FABRE, Monique DARDAUD, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Antoine VERNIER, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Béatrice GUELIN-LE BLANC, Christine ONDARS, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Eric VENTRE, Erika VASQUEZ.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mesdames, Messieurs : Philippe ROUZE à Martine GALES, Michel REULET à Ludovic GUITTON, Carole GUERE à Eric FABRE, Hervé BONNAUD à Bruno BOUCHET, Wilfrid DAUTRY à Eric VENTRE, Aurélie DUFRAIX à Erika VASQUEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile MEVEL

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANTE : Madame Catherine MOREL

Délibération n°2022-40

INTEMPERIES DE JUIN 2022 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUX VILLES SINISTREES VIA LE FONDS DE CONCOURS DE BORDEAUX METROPOLE – DECISION

Rapporteur : Andréa KISS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-41

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION

Rapporteur : Andréa KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 32

Abstention : 1 M. Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni).

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-42

CONSEIL D'ADMINISTRATION LA SOURCE – MODIFICATION DES MEMBRES

Rapporteur : Andréa KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 31

Abstention : 2 Messieurs Hervé BONNAUD et Wilfrid DAUTRY (Le Haillan réuni).

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-43

DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Rapporteur : Andréa KISS

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

POUR : 31

Abstention : 2 Messieurs Hervé BONNAUD et Wilfrid DAUTRY (Le Haillan réuni).

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-44

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS**

Rapporteur : Andréa KISS

**Le Conseil Municipal, prend acte des résultats du scrutin par lequel ses membres ont désigné en
qualité de représentants de la Commune au sein du CCAS les élus suivants :**

**Philippe ROUZE
Marie-Pierre MAILLET
Patrick JULIENNE
Régis LAINEAU
Aurélié DUFRAIX**

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2022-45

**ADHESION AU RESEAU INTERNATIONAL ET AU RESEAU FRANÇAIS « CITTASLOW » -
AUTORISATION**

Rapporteur : Andréa KISS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-46

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH RANDONNEE ET MONTAGNE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Eric FABRE

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 31

Ne participe pas au vote : 2

**Madame Monique DARDAUD (Majorité municipale) et Monsieur
Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni).**

La délibération est adoptée.

**La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux
par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site
www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à
l'auteur de l'acte**

Délibération n°2022-47

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION BASKET BALL – AUTORISATION

Rapporteur : Eric FABRE

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 32

Ne participe pas au vote : 1 Monsieur Hervé BONNAUD (Le Haillan réuni).

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-48

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES POUR L'ANNEE 2021 – COMMUNICATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-49

**CESSION DES PARCELLES AT 6, AT 266, AT 3p, AT 269p D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 15 848 M²
AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

Rapporteur : Monique DARDAUD

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 29

CONTRE : 2 Messieurs Eric VENTRE et Bruno BOUCHET (Ambition pour le Haillan)

Abstention : 2 Messieurs Hervé BONNAUD et Wilfrid DAUTRY (Le Haillan réuni)

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-50

REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL 2022/2026 – AUTORISATION

Rapporteur : Monique DARDAUD

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-51

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION CISTUDE NATURE 2022/2024 – AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-52

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA MAUVAISE HERBE – AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 31

Ne participe pas au vote : 2 Madame Catherine MOREL et Antoine VERNIER (Majorité municipale)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-53

RAPPORT ANNUEL SUR LA « QUALITE DES EAUX DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE – BORDEAUX METROPOLE » DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) POUR L'ANNEE 2021 – COMMUNICATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport.

Délibération n°2022-54

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE AUPRES DE LA CAF - AUTORISATION

Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-55

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-56

BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 27

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

Ne participe pas au vote : 1 Madame Andréa KISS

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-57

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 27

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan)

Ne participe pas au vote : 1 Madame Andréa KISS

La délibération est adoptée.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n°2022-58

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-59

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS - AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-60

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-61

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-62

CHANTIER D'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LA LUZERNE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE APMS 16 - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-63

CHANTIER DU COMPLEXE SPORTIF BEL AIR – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE JTC - APPROBATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 28

Abstention : 5 Madame Aurélie DUFRAIX et messieurs Hervé BONNAUD, Wilfrid DAUTRY (le Haillan réuni) et messieurs Bruno BOUCHET, Eric VENTRE (Ambition pour le Haillan),

La délibération est adoptée.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n°2022-64

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS 2023

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-65

CINEMA – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2021 - COMMUNICATION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport.

Délibération n°2022-66

CINEMA – ADOPTION DES NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Martine GALES

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-67

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE - MODALITES D'ATTRIBUTION ET AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-68

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n°2022-69

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE -
AUTORISATION**

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-70

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AUTORISATION

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-71

**CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS –
AUTORISATION**

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-72

**REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE
HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) ET INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE
TECHNICITE (IAT) - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16/22 ET AUTORISATION**

Rapporteur : Daniel DUCROS

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-73

**RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR L'ANNEE 2021 –
COMMUNICATION**

Rapporteur : Marie-Pierre MAILLET

Le Conseil Municipal prend acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte

Délibération n°2022-74

**ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES DE NOUVELLE AQUITAINE (ACJNA) -
AUTORISATION**

Rapporteur : Stéphane BOUCHER

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-75

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET 2022/2025 -
AUTORISATION**

Rapporteur : Anne GOUVERNNEC

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-76

**RELAIS D'ASSITANTES MATERNELLES : AVENANT AU CONTRAT DE PROJET 2018-2021 -
AUTORISATION**

Rapporteur : Anne GOUVERNNEC

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2022-77

**DEPLOIEMENT ET ENCADREMENT DES SERVICES PRIVÉS DE MICROMOBILITE (FREE-FLOATING)
- FIXATION DES REDEVANCES - ADOPTION**

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

POUR : 32

Abstention : 1 Madame Erika VASQUEZ

La délibération est adoptée.

Délibération n°2022-78

CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES » - AUTORISATION

Rapporteur : Régis LAINEAU

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.